

Un budget en augmentation et en excédent avec des taux de fiscalité des ménages inchangés **pour l'année 2017**

La **séance plénière du 20 avril 2017**, initialement prévue le 27 mars et qui a donné lieu à un procès-verbal de carence le 13 avril dernier, est essentiellement consacrée à l'approbation des comptes administratifs et de gestion puis au vote des budgets uniques.

Les travaux budgétaires préparatoires ont donné lieu, fin d'année 2016, à des séminaires des élus autour du Pacte financier, fiscal et de solidarité puis début février, à un débat sur les orientations budgétaires¹. Il a été présenté aussi un bilan des actions de l'intercommunalité sur les territoires communaux de 1997 à aujourd'hui². Sur ces bases, Marie-Laure Phinéra-Horth, Présidente de la CACL, invitait les député-maire, maires et conseillers communautaires à **faire le choix de niveau de services et d'équipements futurs et innovants dans les 6 domaines de compétences**³ selon les contraintes budgétaires et fiscales mais **en tenant compte d'abord des attentes de la population**.

La Présidente de la CACL se réjouit de présenter :

- **5 budgets uniques en excédents et consolidés** par leurs comptes administratifs et de gestion eux-mêmes en concordance : 1 M€ de résultats excédentaires pour l'AEU, 4 M€ pour l'AEP et 32 M€ pour le budget principal lequel s'élève à près de 138 M€. Les résultats dégagés par le budget de la RCT⁴ permet de ramener la subvention d'équilibre versée annuellement par la CACL à la régie de 7 M€ à 6,3 M€⁵.
- Des **budgets AEU et AEP** permettant le maintien des niveaux d'investissement des années 2015 et 2016 et **qui alimentent la commande publique à hauteur de 32 M€**.
- Un Pacte financier, fiscal et de solidarité et un **budget principal** élaborés autour d'une volonté partagée de maintien du niveau des services existants et d'un **axe fort d'investissement que constitue le développement des transports, de la mobilité et de l'intermodalité des modes de transport collectifs et urbains**.

A l'horizon 2021, le TCSP (Transport en commun en site propre) et le Bus à haut niveau de service (BHNS), comprenant la navette fluvio-maritime de la rivière de Cayenne, est un grand projet européen d'un montant global de 150 M€ pour lequel l'Union européenne et l'Etat se sont engagés respectivement pour 40 M€ et 20 M€ suite à un appel à projet remporté par la CACL. Sur la base d'une concertation à mener avec les représentants des entreprises du secteur privé en particulier, le reste à charge de 90 M€ pourrait être financé, partiellement, par une hausse du taux du versement transport, inchangé depuis la création de la CACL, dont s'acquitte administrations d'Etat et Territoriales, entreprises publiques et privées.

Marie-Laure Phinéra-Horth, Présidente de la CACL et son conseil communautaire porte cette ambition en faveur du développement et du progrès du territoire et au bénéfice des habitants de l'agglomération sans hausse de la fiscalité des ménages au cours de la mandature.

¹ Dossier de presse joint

² Ces résultats ont été rendus possibles par le travail de la nouvelle direction administrative et financière qui s'est attachée à effectuer une remise en ordre du titrement des recettes et des dépenses budgétaires.